



SDI

Manuel de l'instructeur

Partie 4

Normes Instructeurs

SCUBA DIVING INTERNATIONAL

tdisdi.com

Scuba Diving International

Toll Free: 888-778-9073

Fax: 877-436-7096

www.tdisdi.com | worldhq@tdisdi.com



TDISDI France

34, rue Adolphe Thiers, 13260 Cassis

Téléphone : 06 09 25 72 84

E-mail: tdisdifrance@gmail.com

Copyright © 1999 by Scuba Diving International (SDI).

Tous droits réservés. Imprimé en France.

Aucune reproduction ou publication de tout ou partie de cet ouvrage sous quelque forme que ce soit ne peut être autorisée sans la permission écrite de SDI

Table de matières

1.	Matrice générale des cours	6
2.	Normes générales des cours Instructeur	7
3.	Divemaster	10
4.	Assistant Instructeur	14
5.	Instructeur Spécialités non plongeur (non-diving specialty)	17
6.	Instructeur Procédures d'inspection visuelle	20
7.	Instructeur Development Course (IDC) et Instructeur Evaluation Course (IEC)	22
8.	Course Director	26
9.	Instructeur Trainer (Instructeur Formateur)	30
10.	Crossover / Passerelles Course Director et Instructor Trainer	33

Historique des mises à jour

N° de révision	Date	Parties modifiées
2.0	27/05/01	Le manuel a été complètement réorganisé et mis à jour
2.1	04/09/01	CPR1st et IT rajoutés
2.2	10/10/02	Complété avec les plus récentes mises à jour de formation
3.0	15/08/03	Complété avec les plus récentes mises à jour de formation
3.1	19/12/03	Changements éditoriaux et modifications mineures
5.0	19/11/04	Mises à jour importantes
6.0	07/10/05	Complété avec les mises à jour de formation de l'année précédente
7.0	27/10/06	Changements éditoriaux et mises à jour de formation 2006
8.0	13/11/07	Complété avec les mises à jour de formation 2007
9.0	01/12/08	Complété avec les plus récentes mises à jour de formation
10.0	31/12/09	Nouveau norme 1T Staff Instructeur mises à jour et corrections mineures
11.0	05/2011	Mises à jour importantes, changement d'ordre, nouvelles normes IT Staff et IT passerelle
12.0	01/01/2012	Corrections mineurs
12.1	06/01/2012	Rajouté définitions, Changements éditoriaux et modifications importants
13.0	01/01/2013	Modifications IT
14.0	01/01/2014	Corrections mineurs
14.1	04/01/2014	Clarifications
14.2	10/01/2014	Révision complète VIP, changements éditoriaux
15.0	01/01/2015	Pas de changements, mise à jour complet et révision version française
15.1	04/01/2015	3.5 Le cours Advanced Open Water deviens Advanced Adventure Diver
15.2	08/01/2015	Pas de changement
15.3	11/01/2015	Page 2 : Informations sur le Siège mises à jour
16.0	01/01/2016	Pas de changement
16.2	10/01/2016	3.8.4 Ajout de l'ardoise Divemaster au matériel requis
17.0	01/01/2017	Pas de changement
18.0	01/01/2018	Changement de l'IT Staff en Course Director tout le long du chapitre 4 Normes des Moniteurs 2.1 Mise à jour pour faire référence aux versions numériques des standards et procédures 2.3 Ajout de la définition des pré-requis 3.2 révisions faites pour les certifications ISO/EUF 6.8 Ajout de matériel requis 6.9 Mise à jour de l'équipement requis 7.8 Ajout de matériel requis 7.9 Mise à jour de l'équipement
19.0	01/01/2019	Suppression des références et des normes pour le CPROX, CPR1st et CPROX1st AED; Clarification des exigences en matière de certification des RCP, premiers secours et administrateurs d'oxygène. Normes suivantes renumérotées ; notez que pour la section suivante les numéros correspondent aux numéros de section des normes 2018 : 2.2 Référence ajoutée 3.8 Ajout de nouveaux éléments optionnels 3. Liste de contrôle du cours SDI Divemaster 4.8 Ajout de nouveau matériel optionnel 3. Liste de contrôle du cours d'Instructeur SDI 9.2 Ajout d'une exigence de renouvellement de 3 ans 9.3 Exigences clarifiées pour les non-professionnels de la plongée

		<p>10.2 Spécialité ajoutée Computer Diver, cours Inactive Diver / Refresher, et clarifié les enseignants AI.</p> <p>10.8 Clarification du matériel de formation requis par le candidat et par CD / IT. Ajout de la feuille de suivi de cours IDC / IEC en option.</p> <p>10.10 Ajout de nouveaux sujets 3.a., 4.c., 6.d, 6.f. et 6.g.</p> <p>11.5.1 Modification de l'âge minimum à 20 ans</p> <p>11.11.3 Changement de temps à "environ 12 minutes"</p> <p>12.5.1 Modification de l'âge minimum à 20 ans</p> <p>12.10 Articles 1 et 3 supprimés, articles renumérotés</p> <p>Mise en forme mise à jour</p>
--	--	---

1. Matrice générale des cours

Section	Cours	Age minimum	Nombre de plongées exigé	Ratio instructeur /Stagiaires	Certification SDI préalable requise
3	Divemaster	18	40	8	Advanced, Rescue, RCP, Premier secours, 40 plongées validées, spécialités Profonde, Nuit et visibilité limité
4	Assistant Instructeur	18	Voir descriptif du cours	8	Divemaster, RCP, Premier secours, 40 plongées validées.
5	Instructeur spécialités non plongeur	21	S/o	S/o	Voir descriptif du cours
6	Instructeur Procédures d'inspection visuelle	21	Voir descriptif du cours	S/o	Voir descriptif du cours
7	Instructeur Development Course (IDC) Instructeur Evaluation Course (IEC)	21	Voir descriptif du cours	S/o	Divemaster, Administrateur d'O ₂ , RCP, Premier secours, 100 plongées validées
8	Course Director	18	S/o	S/o	Assistant ou Instructeur
9	SDI Instructeur Trainer (Instructeur formateur)	21	S/o	S/o	Voir descriptif du cours
10	Passerelle Course director et Instructeur trainer	21	S/o	S/o	Voir descriptif du cours

2. Normes générales des cours Instructeur

Ces normes s'appliquent à tous les cours instructeur SDI.

2.1 Formalités administratives

Les instructeurs et les instructeurs Trainer doivent s'assurer que tous les élèves remplissent les formulaires suivants pour chaque cours et pour chaque spécialité auquel l'élève participe :

- Formulaire SDI « Décharge de responsabilité et acceptation des risques »
- Formulaire SDI « Historique médical »

Pour tous cours d'instructeur l'élève doit fournir un certificat médical d'aptitude à la plongée signé par un médecin du sport. Il doit être récent au moment de le soumettre au siège avec les papiers d'inscription.

Les formulaires d'inscription pour chaque niveau d'instructeur, l'examen final approprié* et le certificat médical doivent être soumis au siège de SDI pour traiter la certification. Les inscriptions de divemasters doivent aussi être accompagnées par la vérification du nombre minimum de plongées/heures demandé pour le diplôme. Aucune inscription de niveau d'instructeur, y compris les valorisations et les passerelles, n'est valable avant que le siège SDI/TDI/ERDI n'a vérifié et traité la documentation et les références. Un individu ne peut pas assumer les fonctions de son (ses) niveau(x) de certification demandé(s) avant d'en avoir reçu confirmation du siège SDI/TDI/ERDI. Cette confirmation peut être obtenue en vérifiant son profile en ligne, par e-mail ou par confirmation verbale du siège SDI/TDI/ERDI.

Une copie du formulaire d'inscription de niveau d'instructeur doit être conservée pendant 7 ans.

***Note : Pour réussir un examen de niveau instructeur il faut un minimum de 80 % de bonnes réponses et 100 % au rattrapage.**

- ❖ Tous les instructeurs SDI doivent posséder leur propre manuel des normes et procédures SDI.
- ❖ Il n'est pas nécessaire d'envoyer des copies des examens remplis en ligne au siège SDI, à l'exception de la page comportant la signature de l'élève.
- ❖ Quand des cours d'instructeur SDI se suivent, par exemple, divemaster suivi par assistant instructeur, puis instructeur, ou n'importe quel combinaison, les instructeurs ou les instructeurs trainer doivent s'assurer que les formulaires d'inscription pour chaque niveau de formation sont soumis et approuvés **avant** de commencer chaque étape de la formation. Ceci garantit que les conditions requises au préalable pour chaque niveau soient remplies.

2.2 Accidents/Incidents

Avec un peu de chance, vous n'aurez jamais à le faire, mais si vous, l'instructeur, avez été impliqué dans un accident ou avez simplement été témoin d'un accident, vous devez impérativement remplir un formulaire « *SDI Rapport d'Accident* » et le faxer ou l'envoyer par e-mail sans délais au siège de SDI.

2.3 Définitions

Assistant ou assisté par = Une personne qui assiste un instructeur principal certifié, un Course Director ou un IT instructeur formateur pendant un cours qu'elle n'est pas certifiée à enseigner elle-même. Les assistants peuvent être employés pour augmenter la surveillance et les ratios où les normes et les conditions environnementales le permettent. Les assistants marqués sur les enregistrements recevront des crédits d'expérience pour les cours qu'ils ont assistés seulement s'ils sont marqués sur la feuille d'enregistrement initiale.

Co-Teach ou 2^{ème} Instructeur = Une personne qui est certifié à enseigner le cours en place et qui travaille avec un instructeur, un Course Director ou un instructeur formateur qui est également certifié. Le 2^{ème} instructeur recevra le même crédit pour le cours s'il est marqué sur la feuille d'enregistrement initiale.

Prérequis des élèves = conditions que doivent remplir les étudiants avant de commencer un cours. Celles-ci ne peuvent pas être complétées pendant le cours, à moins d'indication contraire dans les standards. L'instructeur ne peut pas déroger aux conditions énumérées ci-dessous. Des dérogations écrites relatives aux conditions préalables peuvent être émises par le service de la formation du siège, en fonction du cours, du site de plongée, et l'expérience préalable spécifique des participants au cours.

2.4 Équipement

Un ordinateur de plongée doit être utilisé pendant toutes les séances de formation en milieu protégé ou en milieu naturel des cours SDI.

2.5 Formation en milieu protégé

La formation en milieu protégé doit se faire en bassin (piscine) ou dans une eau présentant les conditions suivantes:

1. Une visibilité de 3 mètres minimum.
2. Conditions de surface calme.
3. Accès facile à une profondeur permettant à l'élève de se tenir debout avec la tête hors de l'eau.
4. Profondeur permettant d'effectuer les exercices (tels qu'ils sont décrits dans le manuel des exercices en milieu protégé) de façon appropriée.
5. Équipement approprié pour le site.
6. Les sites de milieu protégé autres que des bassins doivent être approuvés par le siège de SDI.

2.6 Formation en milieu naturel

L'instructeur doit choisir avec soin le site de formation en milieu naturel en tenant compte des considérations suivantes :

1. Environnement aquatique typique des conditions locales (océan, lac, etc)
2. Les piscines ne sont en aucun cas considérées comme milieu naturel.
3. Visibilité
4. Température de l'eau et de l'air.
5. Conditions météorologiques.
6. Voies d'accès.
7. Équipement approprié.
8. Protection thermique appropriée.
9. Pas de plongée avec décompression
10. Pas de plongée sous plafond
11. Un briefing complet qui doit inclure:
 - a. Une description du site.
 - b. Les conditions de l'eau.
 - c. Les exercices à réaliser.
 - d. Les points d'entrée et de sortie
 - e. Les procédures d'urgence.
12. Un débriefing complet qui doit inclure:
 - a. Une évaluation générale des performances des élèves.
 - b. Une révision des domaines devant être améliorés
 - c. Des observations sur l'environnement de la plongée.
 - d. Questions et réponses

2.7 Elèves - équipement minimum exigé

Les élèves doivent avoir l'équipement suivant :

1. Palmes, masque, tuba
2. Gilet stabilisateur équipé de direct system
3. Détendeur avec manomètre immergeable
4. Octopus
5. Lestage
6. Ordinateur de plongée
7. Protection isothermique adéquate pour les conditions de formation
8. Bouteille de gaz comprimé
9. Boussole (pendant séances d'orientation)
10. Couteau ou outil coupant
11. Signalisation de secours

Note : les élèves qui utilisent un ordinateur avec calcul intégré de la gestion d'air ne sont pas obligés à porter un manomètre immergeable.

2.8 Équipement obligatoire pour les encadrants

Sauf indication contraire, l'équipement minimum obligatoire pour un divemaster, un assistant instructeur ou un instructeur lors d'une formation est le suivant :

1. Palmes, masque, tuba
2. Gilet stabilisateur équipé de direct system
3. Détendeur avec manomètre immergeable
4. Octopus
5. Lestage
6. Ordinateur de plongée
7. Protection isothermique adéquate pour les conditions de formation
8. Bouteille de gaz comprimé
9. Boussole
10. Couteau et signalisation de secours
11. Un pavillon de plongée (sauf en piscine) doit être utilisé selon les lois et la réglementation en vigueur localement.

Note : les élèves qui utilisent un ordinateur avec calcul intégré de la gestion d'air ne sont pas obligés à porter un manomètre immergeable.

Note : Les volumes des bouteilles utilisées dans les normes SDI sont basées sur les valeurs des fabricants ou des volumes et des pressions standards et ne sont pas des conversions exactes du système métrique au système impériale. Si vous utilisez des bouteilles métriques, veuillez utiliser la taille de la bouteille métrique marquée, idem si vous utilisez des bouteilles impériales, veuillez utiliser la taille de la bouteille impériale marquée, par exemple : 3 litres/18 pieds cubes.

Note : L'instructeur et les étudiants doivent utiliser la configuration d'une bouteille unique portée au dos pour le cours suivant : Instructeur Open Water Scuba Diver

2.9 Cartes de certification provisoire

Des cartes de certification provisoire ne sont pas disponibles pour les cours d'instructeur.

3. Divemaster

3.1 Introduction

Ce programme est conçu pour développer les compétences et les connaissances nécessaires à une personne pour encadrer des plongeurs certifiés dans un environnement du milieu naturel.

3.2 Compétences acquises

A la fin de ce cours le candidat diplômé peut :

1. Assister un instructeur SDI actif pendant ses cours à condition que les activités proposées correspondent à sa formation.
2. Superviser et guider les plongées des plongeurs certifiés à condition que les activités proposées correspondent à sa formation.
3. Planifier et exécuter des procédures d'urgence appropriées à l'activité et à l'environnement

3.3 Qui peut enseigner

Un Instructeur SDI actif

3.4 Ratio élèves/instructeur

Théorique :

1. Illimité pour autant que les locaux, les fournitures et le temps disponibles permettent une formation détaillée et complète.

Milieu protégé (conditions piscine) :

1. Un maximum de 8 élèves par instructeur.

Milieu naturel (océan, lac, carrière, source, rivière, estuaire) :

1. Un maximum de 8 élèves par instructeur ; c'est à la discrétion de l'instructeur de réduire ce nombre en fonction des conditions.

3.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 18 ans.
2. SDI Advanced Adventure Diver ou équivalent (La certification advanced doit comprendre des expériences vérifiables dans les spécialités plongée profonde, orientation et plongée de nuit ou visibilité réduite.)
3. SDI Rescue Diver ou équivalent
4. Avoir des diplômes à jour en RCP, premiers secours et administration d'O₂*(selon réglementation locale).
5. Minimum 40 plongées validées (voir 3.11 pour nombre de plongées/heures requis)

*Des cours CPR, 1^{er} secours et oxygénothérapie peuvent être combinés avec le programme divemaster par des instructeurs qualifiés.

3.6 Structure et durée du cours

Le candidat doit :

1. Faire un minimum de 5 briefings/débriefings
2. Démontrer préparation, planification et contrôle dans la gestion des plongées et dans les diverses activités de la plongée.
3. Guider un minimum de 4 plongées dans différents sites et dans différentes conditions environnementales.

Structure du cours :

1. SDI autorise ses Instructeurs à structurer leurs cours selon le nombre de participants et leur niveau.

Durée du cours :

1. Un minimum de 40 heures ou un minimum de 30 heures sous la surveillance directe d'un instructeur SDI

3.7 Formalités administratives

Obligations administratives:

1. Collecter le prix du cours auprès des élèves.
2. S'assurer que les élèves ont l'équipement nécessaire.
3. Communiquer le programme de formation aux élèves.
4. S'assurer que les élèves ont bien rempli et signé les formulaires de décharge et d'acceptation des risques et fourni le certificat médical d'aptitude.

Une fois que la formation est finie, l'instructeur doit :

1. Fournir la certification SDI appropriée par l'envoi du formulaire *Inscription de plongeur* au siège SDI ou par l'enregistrement en ligne dans la section des membres du site web SDI

3.8 Matériel pédagogique

Matériel obligatoire :

1. Manuel *SDI Divemaster* (conjointement avec la formation en ligne quand nécessaire)
2. Guide de l'instructeur *SDI Divemaster*
3. Manuel *SDI Normes et Procédures*
4. Ardoise du Dive Master

Matériel facultatif:

1. CD ressources instructeur *SDI Divemaster*
2. Powerpoint *SDI Divemaster*
3. *SDI Divemaster Course Checklist*

3.9 Équipement obligatoire

Équipement de base de l'encadrant tel qu'il est décrit en section deux de ce manuel

3.10 Programme théorique

Les instructeurs peuvent utiliser tous les supports de cours et outils pédagogiques susceptibles de les aider lors des présentations. Les sujets suivants doivent être traités :

1. Normes et procédures SDI
2. Histoire d'SDI
3. Code d'éthique et professionnalisme d'un divemaster SDI
4. Produits et procédures
 - a. Comment placer un ordre
 - b. Renouvellements annuels
5. Responsabilité et assurance
 - a. Gestion de risques
 - b. Acceptation de risques et décharges de responsabilité
 - c. Remplir un rapport d'accident
6. Développement de connaissances
 - a. Équipement
 - b. Physique et la physique de la plongée
 - c. Problèmes médicaux liés à la plongée
 - d. Utilisation des ordinateurs et des tables
 - e. Environnement de la plongée
 - f. Planification et gestion de la plongée
 - i. Piscine/milieu protégé
 - ii. Milieu naturel
 - g. Résolution de problèmes
 - i. Piscine/milieu protégé
 - ii. Milieu naturel
 - h. Communications sous l'eau et en surface
 - i. Assistance au plongeur
 - j. Éviter des situations de panne d'air et d'urgence

- k. Pratiques de sécurité conseillées
- l. Procédures de plongée d'un bateau
- m. Procédures de plongée du bord ou d'une plage
- n. Procédures de plongée de nuit
- o. Gestion d'accidents
- p. Procédures d'urgence
 - i. Premiers secours
 - ii. Administration d'O₂
 - iii. RCP
- 7. Développement des qualités d'encadrant
 - a. Planification de plongées du groupe
 - b. Check listes et journal de bord du divemaster

3.11 Performances requises

En milieu protégé :

1. Performances en snorkeling – équipement minimum: palmes, masques, tuba et équipement complémentaire si nécessaire.
 - a. Nager 800 mètres non-stop avec palmes, masque et tuba sans utiliser les bras en moins de 17 minutes.
 - b. Nager 400 mètres non-stop en surface, style libre, sans utiliser des aides à la nage, en moins de 10 minutes (lunettes de nage autorisées).
2. Compétences en scaphandre – équipement minimum : tout l'équipement demandé pour un encadrant SDI.
 - a. Dans l'eau, transporter un plongeur totalement équipé à une vitesse rapide pendant 4 minutes
 - b. Démontrer de façon satisfaisant un scénario de sauvetage complet
 - c. Compétences sous l'eau avec et sans masque
 - d. Nager 100 mètres en surface, totalement équipé en utilisant un tuba
3. Remonter du fond un plongeur simulant une perte de connaissance (pas plus de 6 mètres). En surface, remorquer le sans aide sur 100 mètres en moins de 4 minutes.
4. Compétences en milieu protégé
 - a. Préparation et planification
 - b. Briefing et débriefing
 - c. Contrôle du groupe
 - d. Reconnaissance et résolution de problèmes
 - e. Assemblage et démontage d'équipement
 - f. Inspection d'équipement
 - g. Entrées et sorties
 - h. Lestage correct et contrôle de la flottabilité
 - i. Purge du tuba et du détendeur
 - j. Récupération du détendeur
 - k. Descentes et remontées contrôlées
 - l. Nage sous l'eau
 - m. Vidages de masque
 - n. Techniques de binômes
 - o. Enlever et remettre son système de lestage
 - p. Pannes d'air et sources d'air alternatives
 - q. Entretien et maintenance d'équipement

En milieu naturel :

1. Minimum de 10 plongées en milieu naturel de plus de 20 minutes chacune pendant la formation divemaster. Le candidat doit avoir 60 plongées validées ou 50 plongées validées et un cumul de 25 heures de temps de plongée pour obtenir un diplôme. Au moins 30 de ces plongées doivent couvrir autant de facteurs environnementaux différents que possible.
2. Les plongées de formation ne doivent pas excéder 40 mètres de profondeur.
3. Démontrer en milieu naturel, à un instructeur SDI qualifié et actif, la préparation, la planification, le contrôle du groupe et la résolution de problèmes pour au moins 3 des activités de plongée parmi les sujets résumés ci-dessous.
4. Les élèves doivent démontrer toutes les compétences requises dans les cours précédents au niveau divemaster en équipement d'encadrant. Les compétences comprennent :
 - a. Préparation et planification
 - b. Briefing et débriefing

- c. Contrôle du groupe
 - d. Assemblage et démontage d'équipement
 - e. Inspection d'équipement
 - f. Entrées/sorties
 - g. Lestage correct et contrôle de la flottabilité
 - h. Purge du tuba et du détendeur
 - i. Récupération du détendeur
 - j. Descentes et remontées contrôlées
 - k. Nage sous l'eau
 - l. Vidage de masque
 - m. Techniques de binômes
 - n. Enlever et remettre son système de lestage
 - o. Enlever et remettre son scaphandre
 - p. Reconnaissance et résolution de problèmes
 - q. Pannes d'air et sources d'air alternatives
 - r. Entretien et maintenance d'équipement
 - s. Évaluation de compétences en orientation naturelle et avec boussole
5. Les élèves doivent s'entraîner au déploiement d'un parachute pour en faire la démonstration en qualité de divemaster
6. Une fois les plongées effectuées avec succès – les élèves doivent remplir leur carnet de plongée et l'instructeur doit valider les plongées effectuées.

Les instructeurs doivent évaluer les compétences suivantes :

L'aptitude du candidat à :

1. Réussir de façon satisfaisant l'examen écrit de Divemaster SDI (ou la version en ligne) avec un minimum de 80 % ou mieux de bonnes réponses et de 100 % au rattrapage.
2. Compléter toutes les demandes de performances aquatiques
3. Démontrer à un instructeur qualifié et actif sa capacité de résoudre les problèmes d'un plongeur dans l'eau et hors de l'eau
4. Démontrer un jugement mature et juste en ce qui concerne la planification et l'exécution de plongées
5. Fonctionner comme divemaster dans une grande variété d'environnements différents

4. Assistant Instructeur

4.1 Introduction

Ce programme est conçu pour permettre aux élèves d'acquérir de l'expérience pratique dans l'enseignement avec un Instructeur SDI actif.

4.2 Compétences acquises

À la fin de ce cours le candidat diplômé peut :

1. Enseigner et certifier des élèves du cours Snorkeling
2. Faire le cours de remise à niveau (Inactive Diver)
3. Faire la révision de connaissances Knowledge Quest dans le cours Open Water Scuba Diver sous la surveillance d'un instructeur actif
4. Assister un instructeur SDI actif pendant ses cours à condition que les activités proposées correspondent à sa formation.
5. Superviser et guider des plongées pour plongeurs certifiés à condition que les activités proposées correspondent à sa formation.
6. Enseigner certaines spécialités après avoir reçu une formation d'instructeur dans ces mêmes spécialités.

4.3 Qui peut enseigner

Un instructeur SDI actif

4.4 Ratio élèves/instructeur

Théorique :

1. Illimité pour autant que les locaux, les fournitures et le temps disponibles permettent une formation détaillée et complète.

Milieu protégé (conditions piscine) :

1. Un maximum de 8 élèves par Instructeur.

Milieu naturel (océan, lac, carrière, source, rivière, estuaire) :

1. Un maximum de 8 élèves par instructeur ; c'est à la discrétion de l'instructeur de réduire ce nombre en fonction des conditions.

4.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 18 ans
2. Être certifié divemaster SDI ou équivalent
3. Avoir des diplômes à jour en RCP, premiers secours et administration d'O₂ (selon réglementation locale).
4. Avoir un minimum de 60 plongées validées ou 50 plongées validées et un cumul de 25 heures de temps de plongée
5. Posséder l'équipement pédagogique minimum comme défini dans les normes Instructeurs.

Note : Des cours CPR, 1^{er} secours et oxygénothérapie peuvent être combinés avec le programme Assistant Instructeur par des instructeurs qualifiés

4.6 Structure et durée du cours

Le candidat doit assister un instructeur actif avec les cours suivants. Il doit être présent à tous les cours, en salle de classe, en milieu protégé et en milieu naturel.

1. Un cours complet d'Open Water Scuba Diver
 - a. Une présentation théorique limitée
 - b. Une présentation en milieu protégé
 - c. Une présentation en milieu naturel
2. Quatre cours de spécialités SDI

3. Un cours SDI Rescue

Structure du cours :

1. SDI autorise ses Instructeurs à structurer leurs cours selon le nombre de participants et leur niveau.

Durée du cours :

1. Un minimum de 70 heures.
2. Pas plus de 30 heures peuvent être créditées du programme Divemaster à la discrétion de l'instructeur.

4.7 Formalités administratives

Obligations administratives:

1. Collecter le prix du cours auprès des élèves.
2. S'assurer que les élèves ont l'équipement nécessaire.
3. Communiquer le programme de formation aux élèves.
4. S'assurer que les élèves ont bien rempli et signé les formulaires de décharge et d'acceptation des risques et fourni le certificat médical d'aptitude.

Une fois que la formation est finie, l'instructeur doit :

1. Fournir la certification SDI appropriée par l'envoi du formulaire *Inscription de plongeur* au siège SDI ou par l'enregistrement en ligne dans la section des membres du site web SDI

4.8 Matériel pédagogique

Matériel obligatoire :

1. Manuel *SDI Assistant Instructor* (conjointement avec la formation en ligne quand nécessaire)
2. Guide de l'instructeur *SDI Assistant Instructor*
3. Manuel SDI des Normes et Procédures

Matériel facultatif :

1. CD ressources instructeur *SDI Assistant Instructor*
2. Présentation Powerpoint *SDI Assistant Instructor*
3. *SDI Assistant Instructor Course Checklist*

4.9 Équipement obligatoire

Équipement de base de l'encadrant tel qu'il est décrit en section deux de ce manuel

4.10 Programme théorique

Les instructeurs doivent traiter les sujets suivants :

1. Normes et procédures SDI
2. Histoire d'SDI
3. Produits et procédures
 - c. Comment placer un ordre
 - d. Renouvellements annuels
 - e. Aptitudes requises par SDI pour certification
 - f. Code éthique de SDI et responsabilités professionnels d'un assistant instructeur
4. Responsabilité et assurance
 - a. Gestion de risques
 - b. Acceptation de risques et décharges de responsabilité
 - c. Remplir un rapport d'accident
5. Planification des cours
 - a. Préparation, planification et contrôle de la gestion et des activités des plongées.
 - b. Procédures en piscine/milieu protégé et en milieu naturel.
 - c. Expérience pratique en assistant à la formation des plongées en milieu naturel.
 - d. Résolution des problèmes en piscine/milieu protégé et en milieu naturel.
 - e. Comment faire un cours de snorkeling
 - f. Comment faire un cours de remise à niveau.
6. Procédures d'urgence

- a. Premiers secours
- b. Administration d'O₂
- c. RCP

4.11 Performances requises

L'élève doit faire une présentation dans chacun des cours qu'il assiste sous la surveillance directe d'un instructeur actif. Les instructeurs doivent évaluer les compétences suivantes :

1. L'aptitude du candidat à :
 - a. Assister dans les cours demandés
 - b. Démontrer un jugement mature et juste en ce qui concerne la planification et l'exécution de plongées.
2. Nager 400 mètres en surface sans s'arrêter, style libre, sans utiliser des aides à la nage, en moins de 10 minutes.
3. Nager 800 mètres avec palmes, masque, tuba, sans s'arrêter et sans utiliser les bras, en moins de 17 minutes.
4. Avoir un total de 60 plongées validées
5. Remonter un plongeur qui simule une perte de connaissance d'une profondeur qui n'excède pas 6 mètres. En surface, remorquez-le seul pendant 100 mètres en moins de 4 minutes.
6. Démontrer toutes les compétences d'un plongeur Open Water à niveau d'Instructeur
7. Réussir de façon satisfaisant l'examen écrit d'Assistant Instructeur SDI (ou la version en ligne) avec un minimum de 80 % ou mieux de bonnes réponses et de 100 % au rattrapage.

5. Instructeur Spécialités non plongeur (non-diving specialty)

5.1 Introduction

Le cours SDI Instructeur Spécialités non plongeur est conçu pour donner à ceux qui appartiennent à l'industrie de la plongée, comme des propriétaires de magasins, des techniciens de service, etc., les connaissances nécessaires pour fonctionner en toute sécurité comme Instructeur indépendant dans les spécialités non plongeur ci-dessous:

1. Procédures d'Inspection Visuelle
2. First Response Training International RCP et Premiers secours
3. Autres spécialités, ex : spécialités uniques, proposés par SDI avec l'accord du siège
4. SDI snorkeling

Pour devenir instructeur d'un des cours précités, le candidat doit être certifié par un IT instructeur formateur ou Course Director – des mises à niveau basées sur l'expérience ne sont pas disponibles. Un Instructeur qui possède une qualification équivalente d'une autre agence reconnue, ex : instructeur secouriste, et qui désire passer inspecteur spécialité non plongeur peut le faire avec les procédures de passerelle instructeur en vigueur.

5.2 Compétences acquises

À l'issue de ce programme, les lauréats peuvent :

1. Enseigner la spécialité non plongeur SDI pour laquelle ils sont qualifiés.

Note : Le candidat peut être certifié pour enseigner plusieurs spécialités en même temps, si toutes les aptitudes requises sont remplies et l'instructeur formateur ou le Course Director qui dirige le stage est qualifié à tous les niveaux.

5.3 Qui peut enseigner

Un instructeur formateur (Instructeur Trainer) SDI ou un Course Director SDI actif qui est qualifié à enseigner au niveau d'instructeur la spécialité qui sera enseignée par le candidat après qualification.

5.4 Ratio élèves/instructeur

Théorie :

1. Illimité pour autant que les locaux, les fournitures et le temps disponibles permettent une formation détaillée et complète.

Milieu protégé (conditions piscine) - snorkeling seulement :

1. 16 : 1

Milieu naturel (océan, lac, carrière, source, rivière, estuaire) - snorkeling seulement :

1. 10 : 1

5.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 21 ans
2. Être affilié à un centre SDI
3. Avoir un minimum d'un an d'expérience au niveau d'utilisateur pour la spécialité qui sera enseignée après qualification.
4. Avoir les aptitudes requises pour le niveau instructeur de la spécialité qui sera enseignée après qualification (sauf demandes d'assistant instructeur ou instructeur)
5. Posséder un certificat à jour de secouriste et RCP*

5.6 Structure et durée du cours

Durée :

Un minimum de 20 heures pour la totalité du stage, avec 15 heures sous la surveillance directe d'un instructeur formateur ou Course Director en activité.

5.7 Formalités administratives

Obligations administratives:

1. Collecter le prix du cours auprès des élèves.
2. S'assurer que les élèves ont l'équipement nécessaire.
3. Communiquer le programme de formation aux élèves.
4. S'assurer que les élèves ont bien rempli et signé les formulaires de décharge et d'acceptation des risques et fourni le certificat médical d'aptitude.

Une fois que la formation est finie, l'instructeur doit :

1. Fournir la certification SDI appropriée par l'envoi du formulaire *Inscription de plongeur* au siège SDI ou par l'enregistrement en ligne dans la section des membres du site web SDI

5.8 Matériel pédagogique

1. Manuel SDI normes et procédures
2. Manuel SDI *Instructor Trainer*
3. Manuel SDI *Instructor*
4. Matériel demandé par les normes en vigueur pour la spécialité qui sera enseignée après la formation

5.9 Équipement obligatoire

Tout matériel demandé par les normes en vigueur pour la spécialité qui sera enseignée après la formation.

5.10 Programme théorique

Les sujets suivants doivent être abordés :

1. SDI Normes et procédures
2. Histoire de SDI
3. Produits et procédures
 - a. Comment passer commande
 - b. Procédures d'enregistrement
 - c. Renouvellements
 - d. Risques et assurances
4. Gestion de risques
 - a. Décharges de responsabilité
 - b. Remplir un rapport d'accident/incident
5. Méthodes d'enseignement
 - a. Théorie pédagogique, méthodes et communications orales
 - b. Préparation des cours
 - i. en salle de classe
 - ii. en milieu protégé (snorkeling seulement)
 - iii. en milieu naturel (snorkeling seulement)
 - c. Utilisation des supports
 - d. Études à domicile
6. Réussir la vente des cours
 - a. Budgétiser un cours
 - b. Recruter des élèves
 - c. Organiser et programmer un cours
7. Ventes
8. Éthique des Instructeurs
9. Tout le contenu des cours pour la spécialité qui sera enseignée après la formation

5.11 Performances requises

Les compétences suivantes doivent être mises en œuvre :

1. Faire un minimum de 3 présentations théoriques (durée minimum 15 minutes) sur des sujets de la spécialité SDI qui sera enseignée après la formation
2. Faire un minimum de 2 présentations pratiques (durée minimum 15 minutes) sur des sujets de la spécialité SDI qui sera enseignée après la formation
3. Démontrer à un niveau d'expertise toutes les compétences décrites dans les normes de la spécialité SDI qui sera enseignée après la formation
4. Démontrer la capacité de corriger correctement des questions d'examen avec un élève.
5. Réussir de façon satisfaisante la partie normes et procédures de l'examen d'instructeur SDI.
6. Faire preuve de maturité et de jugement dans la planification et l'exécution des cours.

5.12 Crédits :

Les lauréats du cours Instructeur Spécialité non plongeur peuvent obtenir des valorisations dans d'autres spécialités non plongeur sans avoir à refaire le programme complet. Néanmoins, toutes les aptitudes, compétences et exigences demandées pour une spécialité supplémentaire doivent être remplies et la mise à niveau doit être effectué par un instructeur formateur (IT) ou Course Director qualifié.

6. Instructeur Procédures d'inspection visuelle

6.1 Introduction

Ce cours est conçu pour former les inspecteurs visuels à un niveau suffisant pour enseigner les procédures d'inspection visuelle aux autres. Le but de ce cours est de former des candidats inspecteurs instructeur aux bonnes techniques d'inspection y compris à l'inspection de bouteilles en acier, en aluminium et en composites ; la reconstruction de la robinetterie ; le nettoyage de compresseurs et les protocoles de sécurité de base pour leur manipulation.

Beaucoup plus d'importance est attachée aux connaissances de bases du candidat instructeur qu'il est normalement demandé d'un inspecteur visuel.

6.2 Compétences acquises

À la fin de ce cours le candidat diplômé peut :

Enseigner aux autres comment inspecter visuellement une bouteille haute pression, refaire une robinetterie, nettoyer un bloc et ses composants et savoir la réglementation pour l'inspection des bouteilles haute pression et leurs composants.

6.3 Qui peut enseigner

1. Un instructeur formateur PIV SDI actif
2. Un professionnel non-plongeur qui a l'autorisation écrite de SDI et qui est bien informé sur le sujet des bouteilles haute pression, par exemple, un technicien d'essais hydrostatique, un pompier ou un technicien employé dans l'industrie de gaz à haute pression.

6.4 Ratio élèves/instructeur

1. Pas plus de 3 candidats instructeurs par unité de démonstration (outils et bouteilles pour travaux pratiques)
2. Pas plus de 25 candidats par instructeur formateur (IT) SDI actif.

6.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 21 ans.
2. Certification minimum assistant instructeur ou d'instructeur de spécialités non plongeurs.
3. Affiliation à une organisation possédant un compresseur haute pression et une station de gonflage
4. Preuve d'avoir inspecté un minimum de 50 bouteilles haute pression. La preuve sera sous forme de documents d'inspection visuelle écrits.
5. Inspecteur visuel depuis un minimum de 6 mois

6.6 Structure et durée du cours

Le candidat doit être capable de :

1. Utiliser le programme SDI pour enseigner comment inspecter visuellement des bouteilles haute pression pour des défauts pouvant mener à leur dysfonctionnement.

Structure du cours :

1. SDI autorise ses instructeurs à structurer leurs cours selon le nombre de participants et leur niveau.
2. Cours théoriques en salle de classe et démonstrations.
3. Chaque élève doit avoir une bouteille en sa possession pendant le cours

Durée du cours :

1. Le nombre minimum conseillé d'heures de formation est 5

6.7 Formalités administratives

Obligations administratives:

1. Collecter le prix du cours auprès des élèves.
2. S'assurer que les élèves ont l'équipement nécessaire.
3. Communiquer le programme de formation aux élèves.
4. S'assurer que les élèves ont bien rempli et signé les formulaires de décharge et d'acceptation des risques.

Une fois que la formation est finie, l'instructeur doit :

1. Fournir la certification SDI appropriée par l'envoi du formulaire *Inscription de plongeur* au siège SDI ou par l'enregistrement en ligne dans la section des membres du site web SDI.

6.8 Équipement obligatoire

L'équipement qui suit est le minimum requis, par groupe d'élèves, pour mettre en œuvre les procédures d'inspections visuelles. L'instructeur formateur (IT) peut fournir l'équipement demandé.

1. Une bouteille en acier, en aluminium ou en composite
2. Un miroir d'inspection à angle droit qui grossit deux fois et qui a un diamètre qui lui permet de passer par le goulot de la bouteille.
3. Une lampe d'inspection visuelle de taille et d'intensité suffisante pour éclairer le miroir et le filetage inspecté.
4. Une baguette éclairante ou tout autre source de lumière qui permet d'éclairer la surface intérieure du bloc de plongée inspecté.
5. Une curette droite et à angle droit pour mesurer la profondeur de corrosion présente sur les parois du bloc de plongée.

6.9 Programme théorique

Le manuel de l'élève *SDI Visual Inspection Procedures* et le manuel de l'instructeur *SDI Visual Inspection Procedures* sont obligatoires pour ce cours. SDI propose le matériel pédagogique de support suivant :

1. Le manuel de l'élève *SDI Visual Inspection Procedures*
2. Le manuel de l'instructeur *SDI Visual Inspection Procedures*
3. Présentation PowerPoint *SDI Visual Inspection Procedures*

Les instructeurs formateurs (IT) peuvent utiliser tous les textes ou tous les matériels supplémentaires qu'ils pensent aide leur présentation. Les sujets suivants doivent être traités :

1. Nécessité
2. Réglementation et lois
3. Manipulation de bouteilles en sécurité
4. Règles et conseils pour opérateurs de stations de gonflage
 - a. Identification des inscriptions sur les bouteilles
 - b. Procédures de remplissage
 - c. Utilisation et interprétation d'autocollants d'inspection
5. Outils et leur utilisation
6. Indications d'inspection visuelle
 - a. Bonne identification des divers défauts
7. Critères de rejet et de condamnation d'une bouteille
8. Autres services
 - a. Inspection et nettoyage de la robinetterie
 - b. Les éléments du nettoyage des bouteilles
9. Procédures d'inspection visuelle
 - a. Tout le processus étape par étape

6.10 Performances requises

L'élève doit montrer un certain niveau de compétence dans l'identification des divers défauts présentés à lui par l'instructeur utilisant de vraies bouteilles comportant des défauts connus. Pour terminer ce cours, l'élève doit :

1. Inspecter 3 bouteilles dont au moins une comporte un défaut
2. Réussir l'examen écrit SDI fournisseur d'inspection visuelle
3. Réussir l'examen écrit SDI instructeur d'inspection visuelle
4. Démontrer la capacité d'identifier les défauts qui entraîneraient le rejet ou la condamnation d'une bouteille.

7. Instructeur Development Course (IDC) et Instructeur Evaluation Course (IEC)

7.1 Introduction

Le cours instructeur SDI est conçu pour enseigner aux divemasters ou aux assistant instructeurs les connaissances nécessaires pour fonctionner en toute sécurité comme instructeur Open Water Scuba. Ce programme est divisé en 2 sections, un cours de développement – IDC (Instructor Development Course) et un cours d'évaluation – IEC (Instructor Evaluation Course).

7.2 Compétences acquises

À la fin de ce cours le candidat diplômé peut :

1. Enseigner les cours d'Open Water Scuba Diver, de la spécialité Advanced Adventure Diver, de Rescue, de divemaster et d'assistant instructeur.

7.3 Qui peut enseigner

1. Un Course Director SDI, ou un instructeur formateur (IT) SDI peut enseigner l'IDC
2. Un autre instructeur formateur (IT) SDI doit faire l'IEC
3. Deux instructeurs formateurs (IT) actifs ou un Course Director SDI actif et un instructeur formateur (IT) SDI peuvent enseigner à la fois l'IDC et l'IEC ensemble

7.4 Ratio élèves/instructeur

Théorique :

1. Illimité pour autant que les locaux, les fournitures et le temps disponibles permettent une formation détaillée et complète.

Milieu protégé (conditions piscine) :

1. Un maximum de 8 élèves par Course Director ou instructeur formateur (IT)

Milieu naturel (océan, lac, carrière, source, rivière, estuaire) :

1. Un maximum de 8 élèves par Course Director ou instructeur formateur (IT); c'est à la discrétion du Course Director ou l'IT de réduire ce nombre en fonction des conditions.

7.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 18 ans.
2. Être plongeur certifié depuis au moins 6 mois.
3. Avoir un minimum de 100 plongées validées effectuées dans différents environnements à des profondeurs différentes.
4. Être certifié assistant instructeur ou divemaster SDI ou équivalent.
5. Avoir des diplômes à jour en RCP*, premiers secours et administration d'O₂ (selon réglementation locale).

7.6 Structure et durée du cours

Exécution IDC :

Le candidat doit démontrer sa capacité d'exécuter toutes les compétences requises au niveau d'instructeur pour

1. Divemaster
2. Assistant Instructeur

À la fin de l'IDC, le candidat instructeur a 6 mois pour participer à un IEC.

Exécution IEC :

1. Fournir le dossier de formation d'encadrant SDI à l'instructeur formateur (IT) qui fera l'évaluation avant la fin des cours.

Durée des cours :

1. Un minimum de 40 heures dirigées pour l'IDC SDI
2. Un minimum de 10 heures dirigées pour l'IEC SDI
3. Un minimum de 100 heures pour la totalité du cours. 40 heures du cours divemaster ou du cours assistant instructeur peuvent être créditées à la discrétion de l'instructeur formateur (IT) ou du Course Director. 50 heures de formation doivent être dirigées par un instructeur formateur (IT) ou un Course Director actif.

7.7 Formalités administratives

Obligations administratives:

1. Collecter le prix du cours auprès des élèves.
2. S'assurer que les élèves ont l'équipement nécessaire.
3. Communiquer le programme de formation aux élèves.
4. S'assurer que les élèves ont bien rempli et signé les formulaires de décharge et d'acceptation des risques et fourni le certificat médical d'aptitude.

Une fois que la formation est finie, le (les) Course Director ou le (les) instructeur(s) formateur (IT) doit (doivent) :

1. Fournir la certification SDI appropriée par l'envoi du formulaire *Inscription de l'encadrant* au siège SDI ou par l'enregistrement en ligne dans la section des membres du site web SDI

7.8 Matériel pédagogique

Matériel obligatoire :

1. Manuel SDI des Normes et Procédures
2. Manuel *SDI Instructor Open Water Scuba Diver* (conjointement avec la formation en ligne quand nécessaire)
3. Manuel *SDI Instructor Trainer*
4. Ardoises d'évaluation IT

7.9 Équipement obligatoire

L'équipement de plongée de base pour encadrants tel qu'il est décrit en section 2 de ce manuel.

7.10 Programme théorique

SDI propose les supports suivants :

1. Guide de l'instructeur *SDI Open Water Scuba Diver*
2. Manuel *SDI Open Water Scuba Diver*
3. Vidéo *SDI Open Water Scuba Diver*
4. Formulaire d'enregistrement du candidat *SDI Student registration form*
5. Formulaires d'évaluation de l'instructeur
6. SDI Examen écrit de l'instructeur (ou équivalent en ligne)
7. SDI Dossier de formation de l'encadrant
8. Ardoises SDI formations milieu protégé/milieu naturel
9. Ardoise SDI contrôle des compétences de l'élève

Les Course Director ou instructeurs formateurs (IT) peuvent utiliser tous textes ou matériels qu'ils pensent aide à présenter ces sujets. Les sujets suivants doivent être traités :

1. Normes et procédures SDI
2. Histoire d'SDI
3. Produits et procédures
 - a. Comment placer un ordre
 - b. Procédures d'enregistrement

- c. Renouvellements annuels
- 4. Responsabilité et assurance
 - a. Gestion de risques
 - b. Acceptation de risques et décharges de responsabilité
- 5. Remplir un rapport d'accident
- 6. Méthodes pédagogiques
 - a. Théorie de l'enseignement, méthodes et communications orales
 - b. Préparation des cours
 - i. En salle
 - ii. En milieu protégé
 - iii. En milieu naturel
 - c. Utilisation des supports
 - d. Programme SDI de cours à domicile, utilisation de *Knowledge Quest*
- 7. Vendre la plongée avec succès
 - a. Budgéter les cours
 - b. Recruter des élèves
 - c. Organiser et programmer un cours
 - d. Vente au détail
- 8. Éthique de l'instructeur
- 9. Physique et physiologie de la plongée

7.11 Performances requises

Performances requises pour l'IDC :

L'élève doit :

1. Présenter un minimum de
 - a. Deux cours théoriques
 - b. Deux cours en milieu protégé
 - c. Deux cours en milieu naturel
2. Démontrer la préparation, la planification et le contrôle dans
 - a. La gestion des plongées
 - b. Les activités de plongée
3. Exécuter à un niveau de démonstration, un scénario complet de sauvetage
4. Exécuter une flottaison de survie pendant 10 minutes sans utiliser des aides à la nage ;
5. Nager 400 mètres en surface sans s'arrêter, style libre, sans utiliser des aides à la nage, en moins de 10 minutes.
6. Nager 800 mètres avec palmes, masque, tuba, sans s'arrêter et sans utiliser les bras, en moins de 17 minutes.
7. Remonter un plongeur qui simule l'inconscience d'une profondeur qui n'excède pas 6 mètres. En surface, remorquez-le seul pendant 100 mètres en moins de 4 minutes.

Piscine/milieu protégé

1. Les candidats doivent démontrer, à un niveau de démonstration, toutes les compétences listées dans le cours SDI Open Water Scuba Diver.
2. Résolution de problèmes concernant la piscine ou le milieu protégé.

Milieu naturel

1. Les candidats doivent démontrer en milieu naturel, à un niveau de démonstration, toutes les compétences listées dans le cours SDI Open Water Scuba Diver.
2. Résolution de problèmes concernant le milieu naturel

Performances requises pour l'IEC :

L'élève doit :

1. Présenter un minimum de
 - a. Une présentation en salle de classe d'une durée minimum de 15 minutes
 - b. Un cours complet en milieu protégé

- c. Un cours complet en milieu naturel
2. L'instructeur formateur (IT) examinateur doit vérifier que toutes les matières ont été traitées et toutes les compétences exécutées.

Pour terminer ce cours le candidat doit réussir tous les suivants :

1. Réussir l'examen écrit d'instructeur SDI ou son équivalent en ligne,
2. Faire tout ce qui est demandé dans l'eau
3. Démontrer un jugement mature et juste en ce qui concerne la planification et l'exécution de cours.

8. Course Director

8.1 Introduction

Le cours Course Director SDI est le premier module du programme de développement des instructeurs formateurs (IT) SDI. Ce programme forme des candidats à diriger un IDC SDI (Instructor Development Course) en tant qu'instructeur indépendant. En plus, les Course Director sont qualifiés à diriger un cours d'instructeur spécialités non-plongeur SDI et des niveaux de spécialités pour instructeurs et assistant instructeurs SDI. Il prépare aussi des candidats pour le deuxième module du programme de formation, l'atelier de formation ITW (Instructeur Trainer Workshop).

Nota : l'ancien nom du Course Director (CD) est Instructor Trainer Staff (IT Staff)

8.2 Compétences acquises

À la fin de ce cours le candidat diplômé peut :

1. Diriger la partie IDC d'un cours SDI Instructeur Open Water Scuba Diver
2. Diriger les cours SDI instructeur spécialités non plongeurs
3. Certifier les instructeurs, les assistants instructeurs et les instructeurs spécialités non plongeurs SDI pour enseigner les spécialités SDI dont ils sont instructeurs.
4. Participer à un atelier de formation Instructeur Trainer Workshop (ITW)

* Certaines qualifications d'instructeur de spécialité ne sont pas délivrées avant la formation d'un nombre minimum d'élèves.

Note : Les Course Director SDI ne peuvent pas diriger la partie IEC d'une formation d'instructeur SDI.

8.3 Qui peut enseigner

1. Un instructeur formateur (IT) SDI actif qui a
 - a. Complété un atelier complet ITW dirigé par un examinateur désigné par le siège mondial de SDI
 - b. Fait la demande écrite à et a été approuvé par la section de formation (Training Department) du siège mondial de SDI
 - c. Certifié un minimum de 5 instructeurs SDI Open Water Scuba Diver au niveau d'IDC ou d'IEC

8.4 Ratio élèves/instructeur

Le ratio maximum pour les cours théoriques, en milieu protégé ou en milieu naturel est toujours 8 pour 1, sauf autorisation spécifique de la part du Training Department du siège d'SDI.

8.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 20 ans.
2. Avoir 200 plongées validées
3. Être instructeur Open Water Scuba Diver SDI ou équivalent actif depuis un minimum de deux ans sans avoir eu de questions liées à la garanti de qualité pendant les 12 derniers mois.
4. Avoir certifié au moins 150 plongeurs SDI ou équivalent à des niveaux différents.
5. Les niveaux suggérés sont comme définis ci-dessous :
 - a. 100 Open Water
 - b. 25 Rescue
 - c. 20 spécialités
 - d. 5 divemasters ou assistants instructeurs
6. Le candidat doit montrer qu'il a utilisé les standards SDI/TDI/ERDI avec les supports de cours pour conduire ou assister au moins 5 cours complets différents SDI/TDI/ERDI.
7. Posséder une certification CPR, 1^{er} secours et oxygénothérapie *selon la législation en vigueur localement*
8. Avoir un certificat médical à jour d'aptitude à la plongée sous-marine.

8.6 Structure et durée du cours

Structure du cours :

1. SDI autorise ses instructeurs formateurs (IT) à structurer leurs cours selon le nombre de participants et leur niveau.
2. Le cours Course Director peut être enseigné en même temps que le ITW par du personnel désigné par le siège uniquement.

Durée :

1. Le nombre d'heures minimum pour le cours Course Director SDI est de 100, dont 40 sous la surveillance directe d'un instructeur formateur (IT) approuvé par le siège d'SDI ; 60 heures peuvent être créditées des études préalables à la formation et d'avoir fait partie du staff d'un IDC, à la discrétion de l'instructeur formateur (IT).

8.7 Formalités administratives

Obligations administratives :

1. Le prix du cours doit être réglé en totalité deux semaines avant le début de la formation
2. Les candidats doivent avoir l'équipement correct pour les formations en milieu protégé et en milieu naturel
3. Distribuer le programme et le contenu du cours aux candidats
4. Demander aux élèves de :
 - a. Compléter le formulaire SDI *décharge de responsabilité et acceptation de risques*
 - b. Soumettre le formulaire SDI *historique médicale* signé par un médecin agréé
5. Vérifier le nombre de plongées validées et le nombre d'élèves certifiés
6. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes liés à la garanti de qualité pendant les 12 derniers mois
7. Le(s) instructeur(s) formateur (IT) examinateur(s) doit (doivent) soumettre au siège SDI un formulaire de demande de formation SDI Course Director Training Application entièrement rempli, avec le dossier complet, pour approbation **avant le début de la formation.**

A la fin de la formation, l'instructeur formateur (IT) doit soumettre à la section de formation (Training Department) du siège :

- a. Une liste de contrôle de compétences *SDI Course Director Skills Checklist* et un formulaire d'enregistrement remplis pour chaque candidat
- b. Une copie de l'examen écrit SDI Course Director complété par chaque candidat

8.8 Matériel pédagogique

Matériel obligatoire pour le candidat Course Director:

1. Normes et Procédures SDI
2. Manuel de l'instructeur et CD ressources *SDI Instructeur Open Water Scuba Diver*
3. Manuel *SDI Open Water Scuba Diver* ou vidéo ou DVD ou CD-Rom
4. Ardoises SDI milieu protégé-milieu naturel
5. Ardoises SDI d'évaluation dans l'eau
6. Formulaires d'évaluation d'instructeur
7. Manuel *SDI/TDI/ERDI Instructor Trainer*

Pour l'instructeur formateur (IT)

1. Manuel *SDI/TDI/ERDI Instructor Trainer*
2. Normes et Procédures SDI
3. Manuel de l'instructeur et CD ressources *SDI Instructeur Open Water Scuba Diver*
4. Manuel *SDI Open Water Scuba Diver* ou vidéo ou DVD ou CD-Rom
5. Ardoises SDI milieu protégé-milieu naturel
6. Ardoises d'évaluation dans l'eau
7. Formulaires d'évaluation d'instructeur
8. Examen(s) écrit(s) Course Director SDI – disponible(s) à la section de formation Training Department du siège
9. Liste de contrôle des compétences et formulaire d'enregistrement SDI Course Director - disponible(s) à la section de formation Training Department du siège
10. Kit d'études préalables SDI Course Director - disponible(s) à la section de formation Training Department du siège

8.9 Équipement obligatoire

L'équipement de plongée de base pour encadrants tel qu'il est décrit dans la section 2 de ce manuel.

8.10 Programme théorique

En plus de sujets pris dans d'autres cours d'encadrement SDI à la discrétion de l'instructeur formateur (IT) dirigeant, les sujets suivants, avec l'information détaillée contenue dans le manuel IT actuel, doivent être traités, et la compréhension du candidat et sa compétence à les transmettre doivent être évalués :

1. Comment utiliser le manuel IT
2. Être un instructeur formateur (IT) professionnel
3. Processus de formation d'instructeur formateur - généralités
4. L'instructeur SDI/TDI/ERDI
5. Gestion de risques de l'encadrant en plongée
6. Méthodes pédagogiques
7. Le commerce de la plongée
8. Processus de formation d'instructeur
9. Aperçu de la formation d'un instructeur SDI
10. Options de programmation
11. Orientation du cours
12. Enseigner les cours d'instructeur SDI
13. Gestion de risques de l'encadrant en plongée
14. Comment enseigner la physique de la plongée
15. Comment enseigner la physiologie de la plongée
16. Cours qui peuvent être enseignés par un instructeur SDI
17. Enseigner le cours d'instructeur Rescue
18. Enseigner les cours de divemaster et d'assistant instructeur
19. Enseigner les cours d'instructeur de spécialités
20. Marketing des cours d'instructeur SDI
21. Diriger des sessions dans l'eau
 - a. Démonstrations des compétences OWSD/aisance dans l'eau
 - b. Comment enseigner les compétences en piscine/milieu naturel
22. Préparation, planification, présentation
23. Programme instructeur de spécialités non-plongeurs
24. Passerelles instructeur
25. Révisions de compétences *Knowledge Quest*, Examens

8.11 Performances requises

Les sujets de présentation et d'évaluation sont extraits du programme de développement des instructeurs SDI et on demande aux candidats de réussir la bonne exécution des compétences suivantes, en utilisant le matériel pédagogique SDI :

Théorique :

1. Compléter le kit d'études préalables SDI Course Director qui comprend :
 - a. Examen écrit normes et procédures
 - b. Cours en ligne d'instructeur OWSD
 - c. Cours en ligne de familiarisation professionnelle (passerelle)
2. Présenter au niveau et de la qualité attendu d'un instructeur formateur, un minimum de :
 - a. Deux présentations théoriques de niveau plongeur*
 - b. Trois présentations théoriques de niveau instructeur*
 - c. Deux présentations en milieu confiné de niveau plongeur
 - d. Deux présentations en milieu naturel de niveau plongeur
3. Évaluer un minimum de :
 - a. Deux présentations théoriques de niveau plongeur*
 - b. Trois présentations théoriques de niveau instructeur*
 - c. Deux présentations en milieu confiné de niveau instructeur
 - d. Deux présentations en milieu naturel de niveau instructeur
 - e. Une démonstration de sauvetage
4. Réussir l'examen écrit Course Director avec une note de 80% ou plus, et 100% au rattrapage par l'IT

examineur

5. Doit apporter la preuve d'avoir staffé un IDC SDI complet.

Piscine/milieu protégé :

1. Exécuter, a niveau démonstration, un scénario de sauvetage complet
2. Exécuter une flottaison de survie pendant 10 minutes sans utiliser des aides à la nage ;
3. Nager 400 mètres en surface sans s'arrêter, style libre, sans utiliser des aides à la nage, en moins de 10 minutes.
4. Nager 800 mètres avec palmes, masque, tuba, sans s'arrêter et sans utiliser les bras, en moins de 17 minutes.
5. Remonter un plongeur qui simule l'inconscience d'une profondeur qui n'excède pas 6 mètres. En surface, remorquez-le seul pendant 100 mètres en moins de 4 minutes.
6. Les candidats doivent démontrer, à un niveau de démonstration, toutes les compétences listées dans le cours SDI Open Water Scuba Diver.
7. Résolution de problèmes concernant la piscine ou le milieu protégé.

Milieu naturel :

1. Les candidats doivent démontrer en milieu naturel, à un niveau de démonstration, toutes les compétences listées dans le cours SDI Open Water Scuba Diver.
2. Résolution de problèmes concernant le milieu naturel
3. Démontrer un jugement mature et juste en ce qui concerne la formation des élèves et leur évaluation.

*** Les sujets théoriques sélectionnés par l'instructeur formateur (IT) qui dirige la formation comprennent, mais ne se limitent pas à :**

1. Niveau plongeur :
 - a. Equipement
 - b. Physique de la plongée
 - c. Problèmes médicaux relatifs à la plongée
 - d. Planification des plongées, tables, ordinateurs, théorie de la décompression
 - e. Environnement de la plongée
 - f. Procédures d'urgence, gestion d'accidents, assister un plongeur en difficulté
 - g. Pratiques recommandées pour plonger en sécurité
 - h. Communications
 - i. Plongée d'un bateau
2. Niveau instructeur
 - a. Aperçu de l'industrie de la plongée
 - b. Cours débutants et formations continues
 - c. Enseignement et planification des cours théorique et des compétences dans l'eau
 - d. Normes et procédures et assurance qualité

Les sujets seront attribués parmi ceux traités dans le matériel SDI et présentés en utilisant les ressources SDI

9. Instructeur Trainer (Instructeur Formateur)

9.1 Introduction

L'atelier de formation des instructeurs formateurs (ITW = Instructor Trainer Workshop) forme les candidats en tant qu'évaluateurs capables de diriger un IEC SDI de façon indépendante. Le candidat doit posséder un niveau de qualification d'instructeur correspondant à chaque niveau d'IT, et les certifications minimums pour l'élève comme détaillées dans cet aperçu.

9.2 Compétences acquises

À l'issue de ce programme, les lauréats peuvent enseigner et évaluer des cours de niveau instructeur dans les domaines pour lesquels ils sont qualifiés.

1. Les instructeurs formateurs peuvent faire partie du staff des ateliers ITW
2. Diriger des passerelles administratives pour les professionnels de SDI
3. Diriger le programme SDI Course Director

9.3 Qui peut enseigner

Seuls les évaluateurs d'instructeurs formateurs autorisés par le bureau d'International Training du siège d'SDI peuvent diriger cet atelier.

9.4 Ratio élèves/instructeur

Le ratio des candidats aux IT est illimité à condition que l'infrastructure, les fournitures et le temps suffisent pour assurer une compréhension et une formation complète dans les matières.

9.5 Aptitudes requises

1. Age minimum 20 ans
2. 300 plongées validées
3. Etre Course Director actif ou avoir dirigé au moins 1 IDC

OU

4. Etre Instructeur Open Water Scuba Diver SDI ou équivalent, depuis 2 ans sans plainte qualité depuis 12 mois.
5. Avoir certifié au moins 200 plongeurs à des niveaux différents SDI ou équivalent. Les niveaux suggérés sont comme définis ci-dessous :
 - a. 150 Open Water Scuba Diver
 - b. 20 Rescue
 - c. 25 Spécialités
 - d. 5 divemaster ou assistant instructeur
6. Le candidat doit montrer qu'il a utilisé les standards SDI/TDI/ERDI et les supports de cours pour conduire ou assister au moins 5 cours complets différents SDI/TDI/ERDI.
7. Avoir des diplômes à jour en RCP, premiers secours et administration d'O₂, *selon la législation en vigueur localement.*
8. Etre en possession d'un certificat d'aptitude à la plongée sous-marine signé par un médecin agréé.

9.6 Structure et durée du cours

Structure du cours :

1. Le personnel qui dirige la formation peut structurer les cours selon le nombre de candidats participants
2. Le programme d'instructeur formateur (IT) peut être enseigné en même temps que le cours Course Director par du personnel désigné par le siège d'SDI.

Durée :

1. Le candidat instructeur formateur doit passer au moins 100 heures sous la direction et la surveillance directe du siège d'SDI.

9.7 Formalités administratives

1. Le prix du cours doit être réglé en totalité deux semaines avant le début de la formation
2. Les candidats doivent avoir l'équipement correct pour les formations en milieu protégé et en milieu naturel
3. Distribuer le programme et le contenu du cours aux candidats
4. Demander aux élèves de :
 - a. Compléter le formulaire SDI *décharge de responsabilité et acceptation de risques*
 - b. Soumettre le formulaire SDI *historique médicale* signé par un médecin agréé

A la fin du programme, l'instructeur formateur doit

1. Envoyer le formulaire d'inscription d'encadrant et la paperasse nécessaire au siège d'SDI qui émettra la carte de certification.

9.8 Équipement obligatoire

Équipement demandé pour le candidat IT :

1. Normes et procédures SDI
2. Supports pédagogiques SDI selon besoins
3. Manuel SDI *Instructor Trainer*

Pour l'instructeur trainer

1. Manuel SDI *Instructor Trainer*
2. Normes et procédures SDI
3. Supports pédagogiques SDI selon besoins
4. Formulaire d'évaluation d'IT
5. Examen écrit ITW

9.9 Programme théorique

En plus d'une révision de toutes les matières demandées pour le cours Course Director, les sujets suivants doivent être traités pendant le programme de formation d'instructeur formateur à la discrétion du personnel dirigeant :

1. Documentation demandée pour les cours d'instructeur / Course Director
2. Comment diriger un cours d'instructeur, une évaluation d'instructeur et les cours Course Director
3. Différences/lois régionales/culturelles qui influencent les professionnels de la plongée, ex : état, pays
4. Gestion d'urgence en plongée
5. Techniques pédagogiques avancées
6. Comment le siège détermine l'équivalence des normes avec d'autres agences

9.10 Performances requises

On demande aux candidats de réussir la bonne exécution des compétences suivantes, en utilisant le matériel pédagogique SDI :

1. Évaluer un minimum de 3 présentations théoriques
2. Réussir l'examen écrit d'ITW avec une note minimum de 80% et 100% au rattrapage par le staff dirigeant.
3. Avoir certifié au moins 200 plongeurs, 50 devant être des certifications SDI/TDI/ERDI
4. Apporter la preuve d'avoir staffé au moins 1 IDC SDI complet.

Note: En plus, les candidats IT doivent satisfaire toutes les compétences requises pour le Course Director

9.11 Règles pour tous les instructeurs formateurs (IT)

1. Les instructeurs formateurs doivent être inscrits auprès du siège d'SDI, ainsi qu'auprès du bureau régional d'SDI de leur pays de résidence.

2. Après avoir suivi le cours d'instructeur formateur, tout lauréat peut obtenir le statut d'instructeur formateur dans d'autres spécialités sans avoir à suivre un nouveau cours, à condition qu'il soit resté actif en tant qu'instructeur enseignant.
3. Certains cours SDI demandent un nombre minimum de certifications d'élèves à ce niveau avant que l'instructeur puisse demander une qualification d'instructeur formateur pour ce cours. Ils sont :

<u>Niveau</u>	<u>SDI</u>	<u>Élèves</u>
Scubility		10
Solo		10
VIP		10

10. Crossover / Passerelles Course Director et Instructor Trainer

10.1 Introduction

Les cours de passerelles Course Director et IT familiarisent et forment des candidats qui détiennent une qualification équivalente délivrée par d'autres agences reconnues dans la philosophie et méthodes de formation utilisées par International Training, les certifiant comme Course Director ou instructeurs formateurs SDI.

10.2 Compétences acquises

À l'issue de ce programme, les lauréats Course Director peuvent

1. Diriger la partie IDC d'une formation SDI d'instructeur Open Water Scuba Diver
2. Diriger le cours d'instructeur SDI de spécialité non plongeur
3. Certifier des instructeurs, les assistants instructeurs et les instructeurs spécialités non plongeurs SDI à enseigner les spécialités SDI pour lesquels ils détiennent une qualification d'instructeur
4. Assister à un atelier d'instructeur trainer (ITW) (sujet à d'autres conditions supplémentaires)

À l'issue de ce programme, les lauréats instructeur formateur peuvent

1. Diriger toutes les formations ci-dessus
2. Diriger la partie IEC d'une formation SDI d'instructeur Open Water Scuba Diver

*Certaines qualifications d'instructeur de spécialités SDI demandent un nombre minimum de certifications d'élèves à ce niveau avant que le statut d'instructeur formateur soit accordé.

10.3 Qui peut enseigner

1. Passerelle Course Director: Un instructeur formateur (IT) actif agréé à diriger les cours Course Director par le bureau d'International Training au siège d'SDI
2. Passerelle IT: Un évaluateur d'instructeurs formateurs actif agréé par le bureau d'International Training au siège d'SDI

10.4 Ratio élèves/instructeur

Le ratio des candidats aux IT est illimité à condition que l'infrastructure, les fournitures et le temps suffisent pour assurer une compréhension et une formation complète dans les matières.

10.5 Aptitudes requises

1. Être l'équivalent* d'instructeur formateur (IT) ou Course Director actif chez une agence de formation de plongée sous-marine reconnue sans avoir eu de problèmes liés à la garanti de qualité depuis les 12 derniers mois
2. Avoir des diplômes à jour en RCP, premiers secours et administration d'O₂, selon la législation en vigueur localement.
3. Être en possession d'un certificat d'aptitude à la plongée sous-marine signé par un médecin agréé.

**Pour les besoins de cette norme, la définition d'équivalence à la qualification de Course Director instructeur est un individu qui a reçu la formation minimum d'instructeur formateur (IT) comme définie par les normes RSTC (Recreational Scuba Training Council) et qui est certifié à ce niveau par une agence reconnu par le siège d'ITI. L'individu qui détient une qualification équivalente à celle d'IT doit, en plus, être certifié par son agence actuelle à diriger des évaluations d'instructeur Open Water Scuba Diver.*

10.6 Structure et durée du cours

Structure du cours

1. Les instructeurs formateurs qui dirigent la formation peut structurer les cours selon le nombre de candidats participants

Durée

1. Le nombre minimum d'heures de formation pour la passerelle IT/CD, y compris les études avant le cours et les exercices en ligne, est 20, dont 8 doivent être sous la surveillance directe d'un IT agréé par le siège d'SDI.

10.7 Formalités administratives

1. Le prix du cours doit être réglé en totalité deux semaines avant le début de la formation
2. Les candidats doivent avoir l'équipement correct pour les formations en milieu protégé et en milieu naturel
3. Distribuer le programme et le contenu du cours aux candidats
4. Demander aux élèves de :
 - a. Compléter le formulaire SDI *décharge de responsabilité et acceptation de risques*
 - b. Soumettre le formulaire SDI *historique médicale* signé par un médecin agréé
5. Vérifier les qualifications équivalentes

A la fin du programme, l'instructeur formateur doit

Envoyer le formulaire d'inscription d'encadrant et la paperasse nécessaire au siège d'SDI qui émettra la carte de certification.

10.8 Matériel pédagogique

Équipement demandé pour le candidat passerelle Course Director :

1. Normes et procédures SDI
2. Manuel de l'instructeur et CD ressources *SDI Open Water Scuba Diver*
3. Manuel *SDI Open Water Scuba Diver*, vidéo, ou DVD ou CD-Rom
4. Manuel *SDI Instructor Trainer*

Pour l'instructeur formateur

1. Manuel *SDI Instructor Trainer*
2. Normes et procédures SDI
3. Manuel de l'instructeur et CD ressources *SDI Open Water Scuba Diver*
4. Manuel du plongeur *SDI Open Water Scuba Diver*, Vidéo, ou DVD ou CD-Rom
5. Examen écrit SDI Course Director

10.9 Équipement obligatoire

Comme défini par l'IT dirigeant et transmis préalablement aux candidats.

10.10 Programme théorique

En plus de sujets extraits d'autres cours pour encadrants à la discrétion de l'instructeur formateur dirigeant, la compréhension du candidat et sa compétence à transmettre les sujets suivants doivent être évalués :

1. Histoire, évolution et organisation d'SDI
2. Situation de l'industrie de la plongée : croissance et avenir
3. Philosophie de la formation SDI/ position et concurrence/ faire des affaires avec le siège SDI
4. Appellations de l'infrastructure, des produits et du matériel pédagogique.
5. Qualités de l'instructeur professionnel/ définir le rôle de l'instructeur trainer/ code éthique
6. Normes et procédures SDI
7. Inscriptions des élèves et des encadrants/ inscriptions internationales/ procédures de transfert
8. Etat des membres/ renouvellements et prix
9. Gestion de risques/ questions de responsabilité et assurance/ rapports d'accident
10. Décharges de responsabilité et acceptation de risques/ historiques médicaux
11. Marketing et budgets/ planification d'une formation d'instructeur SDI/ conseils sur les prix des cours SDI
12. Documentation nécessaire pour cours d'instructeur SDI
13. Comment diriger un IDC SDI
14. Comment diriger un IEC SDI
15. Utilisation du site www.tdisdi.com
16. Méthodes pédagogiques
17. Théorie de l'enseignement, méthodes et communications orales

- a. Préparation des cours
 - i. En salle
 - ii. En milieu protégé
 - iii. En milieu naturel
 - b. Utilisation des supports
 - c. Formation traditionnelle en salle de classe contre formation aidée par ordinateur ; CD-ROM et méthodes en ligne
18. Utilisation des formulaires SDI de planification des cours
- a. Dessiner un plan de cours
 - b. Utiliser un plan de cours
19. Techniques d'évaluation
- a. Présentations théoriques
 - b. Présentations en milieu protégé
 - c. Présentations en milieu naturel
20. Techniques de conseils aux élèves

10.11 Performances requises

Les sujets de présentation et d'évaluation sont extraits des programmes de formation et de développement d'instructeurs. On demande aux candidats de réussir la bonne exécution des compétences suivantes, en utilisant le matériel pédagogique SDI quand cela s'applique.

1. Evaluer un minimum de :
 - a. Une présentation théorique
 - b. Une présentation en milieu protégé*

** L'intention de faire évaluer des présentations théorique et en milieu protégé par le candidat est de le familiariser avec les formulaires SDI d'évaluations théorique/ milieu protégé/ milieu naturel. De véritables présentations théorique/ milieu protégé/ milieu naturel n'ont pas besoin d'être dirigé par le candidat pour ce cours passerelle**. Ces présentations peuvent être faites en utilisant des méthodes de simulation en salle de classe, y compris des présentations enregistrées en vidéo.*

2. Réussir l'examen écrit de Course Director avec une note minimum de 80% et 100% au rattrapage par l'IT dirigeant.

******Les IT dirigeants peuvent, à leur discrétion, demander aux candidats de faire de vraies présentations, à la fois théoriques et dans l'eau.